

REGLEMENT RANDONNEE PÉDESTRE 3 AVRIL 2016

ENTENTE SPORTIVE DE LA VALLEE VERTE

Article 1 : La randonnée pédestre organisée par l'Entente Sportive de la Vallée Verte comporte 2 parcours de 12 et 15 km, sans classement.

Article 2 : L'épreuve sans chronométrage est ouverte à toutes les personnes en bonne santé et aptes à la pratique de la marche. Les mineurs devront présenter impérativement une autorisation parentale.

Article 3 : Chaque participant est tenu d'avoir une assurance individuelle le couvrant pour les risques encourus. La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée en cas d'accident ou de défaillance physique.

Article 4 : Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux participants de quitter le chemin balisé par l'organisation. Tout abandon devra être signalé aux organisateurs, le pointage à l'arrivée étant obligatoire. Le balisage est matérialisé par des moyens adaptés (flèches de couleur, rubalise, ...) aux principales intersections, complété de panneaux spécifiques indiquant un danger (pierres, pont, ornières, ...). La randonnée se déroule sur voies et chemins ouverts à la circulation, les participants doivent respecter le code de la route.

Article 5 : Respectez la nature, les gens qui y vivent et y travaillent, les propriétés privées qui vous sont exceptionnellement ouvertes. Respectez tous les autres usagers des chemins.

Article 6 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier les circuits en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité.

Article 7 : Tarifs

Adultes et + de 17 ans	3 euros
<=17 ans	Gratuit

Article 8 : Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet et ses supports de promotion des photos ou vidéos sur lesquelles ils figurent lors de la manifestation

Article 9 : Les randonneurs ne doivent pas marcher à plus de deux de front sur la chaussée et sont tenus de se mettre en file simple dès l'approche d'un véhicule.

Article 10 : La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Assistance : en cas de problème sur les parcours

N° de Téléphone : 06.23.40.10.52 / 06.60.88.45.26